

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 27 MARS 2015**

Le vingt-sept mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Charlotte ABIVEN, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice.

Eric Guézénoc a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

**1 - LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit:

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu les délégations accordées à Madame le Maire et notamment celles du 31 mars 2008 et du 28 novembre 2011,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes:

- Marchés Publics

Date de signature	Objet	Entreprise	Montant
06.03.2015	Raccordement au tarif jaune - Bendin	SARL ARCEM - Morlaix	1 199.46 € HT
16.03.2015	Branchement pompe de relevage - Bendin	SARL KERELEC - Kerlouan	894.52 € HT
17.03.2015	Alimentation AEP	SA SIMON TP - Le Folgoët	8 135.00 € HT

**2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET GENERAL**

M. Le Pennec, trésorier municipal, présente le compte de gestion et son analyse financière de la commune. La situation financière de la commune est bonne, malgré des dépenses importantes cette année dues aux tempêtes.

La dette est de 186 €/habitant contre 683 € de moyenne départementale, 758 € de moyenne régionale et 688 € de moyenne nationale.

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **7 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 DES BUDGETS ANNEXES**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 de l'EAU, de l'ASSAINISSEMENT, du CAMPING, du CAMPING DE NEIZ VRAN et du LOTISSEMENT DE RUMAOUT, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion des budgets annexes du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2014

Après s'être fait présenter les écritures et après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2014 de la Commune est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	EXCÉDENTS
FONCTIONNEMENT	-	762 982.48	1 268 141.70	1 877 890.87	609 749.17
INVESTISSEMENT	-	1 439 366.07	1 491 904.56	1 099 202.90	1 046 664.41
TOTAUX	-	2 202 348.55	2 760 046.26	2 977 093.77	1 656 413.58

Madame le Maire présente à l'assemblée les différents postes de dépenses et de recettes. Elle donne les explications correspondantes, quand des variations significatives ont été constatées depuis le dernier exercice budgétaire.

Sur l'exercice 2014, 748 000 € de dépenses entre les sections d'exploitation et d'investissement, sont directement liées aux réparations suite à la tempête de février 2014.

Monsieur Mitchovitch intervient pour préciser qu'il apprécie la précision et les détails donnés par Madame le Maire, quant à la présentation du compte administratif.

Madame le Maire ne participant pas au vote pour l'adoption du Compte Administratif, et après être sortie de la salle (la présidence du Conseil étant alors tenue par Christian Colliou), le C.A 2014 de la Commune est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### 5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU 2014

Madame le Maire précise que d'importants travaux seront à prévoir sur les réseaux.

Après s'être fait présenter les écritures et après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2014 du service de l'eau est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	EXCÉDENTS
FONCTIONNEMENT	-	74 664.43	219 757.84	239 137.46	94 044.05
INVESTISSEMENT	-	265 541.69	13 485.53	42 943.19	294 999.35
TOTAUX	-	340 206.12	233 243.37	282 080.65	389 043.40

Madame le Maire ne participant pas au vote pour l'adoption du Compte Administratif, et après être sortie de la salle (la présidence du Conseil étant alors tenue par Christian Colliou), le C.A 2014 du service de l'eau est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

## 6 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014

Madame le Maire rappelle que la compétence de l'assainissement collectif a été transférée au SIAC-GK, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le Conseil municipal du 21/01/15 a approuvé la dissolution du budget annexe d'assainissement et accepté que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation.

**Il s'agit de voter le dernier compte administratif concernant le service de l'assainissement.**

Après s'être fait présenter les écritures et après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2014 du service de l'assainissement collectif est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	<i>DÉFICITS</i>	<i>EXCÉDENTS</i>	<i>MANDATS EMIS</i>	<i>TITRES EMIS</i>	<i>DÉFICITS</i>	<i>EXCÉDENTS</i>
FONCTIONNEMENT	-	37 398.88	37 398.88	-	0	0
INVESTISSEMENT	37 844.46	-	-	37 844.46	0	0
TOTAUX	37 844.46	37 398.88	37 398.88	37 844.46	0	0

Madame le Maire ne participant pas au vote pour l'adoption du Compte Administratif, et après être sortie de la salle (la présidence du Conseil étant alors tenue par Christian Colliou), le C.A 2014 du service de l'assainissement collectif est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

## 7 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DES CAMPINGS 2014

Après s'être fait présenter les écritures et après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2014 des Campings (Rudoloc et Bendin) est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	<i>DÉFICITS</i>	<i>EXCÉDENTS</i>	<i>MANDATS EMIS</i>	<i>TITRES EMIS</i>	<i>EXCÉDENTS</i>
FONCTIONNEMENT	-	6 636.30	41 284.84	42 093.04	7 444.50
INVESTISSEMENT	-	69 417.85	27 390.73	0	42 027.12
TOTAUX	-	76 054.15	68 675.57	42 093.04	49 471.62

Madame le Maire ne participant pas au vote pour l'adoption du Compte Administratif, et après être sortie de la salle (la présidence du Conseil étant alors tenue par Christian Colliou), le C.A 2014 des campings est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### 8 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CAMPING DE NEIZ VRAN 2014

Après s'être fait présenter les écritures et après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2014 du camping de Neiz Vran est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	EXCÉDENTS	DÉFICITS
FONCTIONNEMENT	-	26 283.15	18 982.26	6 418.03	13 718.92	-
INVESTISSEMENT	28 272.37	-	16 405.00	12 243.00	-	32 434.37
TOTAUX	28 272.37	26 283.15	35 387.26	18 661.03	13 718.92	32 434.37

Madame le Maire ne participant pas au vote pour l'adoption du Compte Administratif, et après être sortie de la salle (la présidence du Conseil étant alors tenue par Christian Colliou), le C.A 2014 du camping de Neiz Vran est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### 9 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT DE RUMAOUT 2014

Après s'être fait présenter les écritures et après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2014 du lotissement de Rumaout est mis au vote avec les résultats suivants :

	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE PRÉCÉDENT	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	OPÉRATIONS de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE	RÉSULTATS à la CLÔTURE de l'EXERCICE
	DÉFICITS	EXCÉDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	EXCÉDENTS	DÉFICITS
FONCTIONNEMENT	-	-	238 109.19	240 599.79	2 490.60	-
INVESTISSEMENT	151 107.24	-	211 180.65	26 928.54	-	184 252.11
TOTAUX	151 107.24	-	449 289.84	267 528.33	2 490.60	184 252.11

Madame le Maire ne participant pas au vote pour l'adoption du Compte Administratif, et après être sortie de la salle (la présidence du Conseil étant alors tenue par Christian Colliou), le C.A 2014 du lotissement de Rumaout est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

## 10 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Charlotte ABIVEN,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 609 749.17 €,

Décide après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'affecter cet excédent de fonctionnement comme suit :

<b>RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT</b>	609 749.17 €
<b>A) EXCÉDENT au 31/12/2014</b> . Exécution du virement à la section d'investissement . Affectation complémentaire en réserves (1068) . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	609 749.17 €
<b>B) DÉFICIT au 31/12/20__</b> Déficit à reporter	

## 11 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Charlotte ABIVEN  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 94 044.05 €.

Décide après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'affecter cet excédent comme suit :

<b>RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT</b>	94 044.05 €
<b>A) EXCÉDENT au 31/12/2014</b> . Exécution du virement à la section d'investissement . Affectation complémentaire en réserves (1068) . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	94 044.05 €
<b>B) DÉFICIT au 31/12/20__</b> Déficit à reporter	

## 12 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET DES CAMPINGS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Charlotte ABIVEN  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 7 444.50 €

Décide après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'affecter cet excédent comme suit :

<b>RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT</b>	7 444.50 €
<b>A) EXCÉDENT au 31/12/2014</b> . Exécution du virement à la section d'investissement . Affectation complémentaire en réserves (1068) . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	7 444.50 €
<b>B) DÉFICIT au 31/12/20__</b> Déficit à reporter	

## 13 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET DU CAMPING DE NEIZ VRAN

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Charlotte ABIVEN  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 13 718.92 €

Décide après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'affecter cet excédent comme suit :

<b>RÉSULTAT de l'EXERCICE : EXCÉDENT</b>	13 718.92 €
<b>A) EXCÉDENT au 31/12/2014</b> . Exécution du virement à la section d'investissement . Affectation complémentaire en réserves (1068) . Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	13 718.92 €
<b>B) DÉFICIT au 31/12/20__</b> Déficit à reporter	

## **14 - TRANSFERT DES INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CAMPING DU BENDIN DANS LE BP NEIZ VRAN ET MODIFICATION DE L'APPELLATION DE CE BP EN « CAMPINGS EN DSP »**

Madame le Maire informe l'assemblée,

Les inscriptions budgétaires relatives au camping du Bendin, ainsi que l'actif et le passif seront transférés dans le budget annexe camping de Neiz Vran.

Cela permettra une meilleure lisibilité et un meilleur suivi de nos 2 campings, gérés en délégation de service public, par SARL Campings plages de Kerlouan, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Il sera procédé à la modification de l'appellation de ce budget annexe en « campings en DSP » (ancienne appellation camping de Neiz Vran).

Les inscriptions budgétaires relatives au camping de Rudoloc resteront dans le BP annexe camping.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs campings (Bendin et Rudoloc) et camping de Neiz Vran de l'exercice 2014 ce jour, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Transférer les inscriptions budgétaires relatives au camping du Bendin et accepte que l'actif, le passif soient repris dans les comptes du budget annexe du camping de Neiz Vran.
- D'approuver la modification de l'appellation de ce budget annexe en « campings en DSP »

## **15 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET GENERAL**

Madame le Maire expose aux membres présents le projet de budget primitif 2015. Il s'équilibre à 1 775 072 € en fonctionnement et à 2 496 761 € en investissement.

Monsieur Mitchovitch intervient pour dire que les budgets sont techniquement bien construits, que les inscriptions budgétaires ont été réalisées avec prudence. Cependant, il rajoute qu'il serait souhaitable que la commune, ayant un endettement modeste, inscrive plus de réalisations de projets, notamment pour l'exercice budgétaire de 2016.

Madame le Maire, lui répond que cette année beaucoup d'études seront réalisées, pour répondre aux futurs projets de travaux (travaux dans la mairie, église, achat du presbytère...). Elle souhaite, par prudence, que la commune conserve une certaine trésorerie lui permettant d'assurer d'éventuelles dépenses imprévues.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget proposé.

## **16 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DE L'EAU**

Madame le Maire expose aux membres présents le projet de budget primitif 2015. Il s'équilibre à 314 441 € en exploitation et à 363 610 € en investissement.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget proposé.



#### **17 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 CAMPING (RUDOLOC)**

Madame le Maire expose aux membres présents le projet de budget primitif 2014. Il s'équilibre à 49 944 € en exploitation et à 89 099 € en investissement.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget proposé.

#### **18 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU CAMPINGS EN DSP (NEIZ VRAN ET BENDIN)**

Madame le Maire expose aux membres présents le projet de budget primitif 2015. Il s'équilibre à 41 718 € en exploitation et à 457 093 € en investissement.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget proposé.

#### **19 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU LOTISSEMENT DE RUMAOUT**

Madame le Maire expose aux membres présents le projet de budget primitif 2014. Il s'équilibre à 441 360 € en fonctionnement et à 385 360 € en investissement.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le budget proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,

Charlotte ABIVEN



